Département de l'Aude

Arrondissement de Narbonne

Délibération n° D2025-09-29-36

Conseillers municipaux en exercice : 14

Convocation en date du 24 septembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 29 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Xavier DE VOLONTAT, Maire**.

Présents : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, BENSEN Christian, FABRE Éric, CROS Francette, CLAYRAC Georges, RAMONE Jean-Luc, CROUSILLAC Pascal, LABADIE Pierre, DAYER Christine, CHORTO Christiane,

Absents : VIDAL Mathilde, POUS Joël

Empêchés : CASSIGNAC Fabien.

Procurations : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine.

Secrétaire de séance : CHORTO Christiane.

OBJET : **Distillerie - Cession des locaux commerciaux - Restaurant - Report d'échéancier**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la SCI Saint Laurent, au SIRET N°899 349 286 00018, domiciliée au 49 avenue de Talairan à Saint Laurent de la Cabrerisse, est l'acquéreur actuel de la partie restaurant de la Distillerie, d'une surface de 235 m2 environ et du logement associé de 119 m2, composant les lots 2 et 3 de l'ensemble immobilier soumis à la copropriété et cadastré A2596 et A2599, vendus par la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, par acte notarié le 15 novembre 2021, à Narbonne avec clause de réserve de propriété, au prix de six cent soixante dix huit mille deux cent quarante euros toutes taxes comprises (678240 euros TTC) en deux cent quarante mensualités fixes de deux mille huit cent vingt six euros toutes taxes comprises (2826 euros TTC). Cette vente a été réalisée par l'intermédiaire d'un crédit vendeur à taux zéro.
Monsieur le Maire soumet ensuite à l'avis du conseil municipal la demande de cette SCI de reporter, à la fin de l'échéancier initialement prévu, dix huit (18) mensualités, soit un total de cinquante mille huit cent soixante huit euros toutes taxes comprises (50 868 euros TTC). Cette éventualité avait été anticipée dans la délibération N°2021/34.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis pour accorder ce report de mensualités en fin de crédit-vendeur, pour tout à la fois garantir les finances communales et aider à la continuité de la revitalisation commerciale en milieu rural.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
Vote l'accord de report de mensualités sollicité par la SCI Saint Laurent.
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce report par avenant à l'acte notarié, devant notaire.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane CHORTO

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

MAIRIE DE ST LAURENT DE LA CABRERISSE (Aude)

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 011-211103510-20250929-D2025_09_29_36-DE